

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du lundi 09 octobre 2023

Délibération N° DE_2023_071

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	9	12
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf octobre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Pierre-Edouard DAURES, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Madame Pascale SANHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés : Madame Cécile SAVY représentée par Monsieur Robert BOS, Monsieur Simon FOURNIER représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Alain VERNHES représenté par Monsieur René CLUZEL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Reine RIVIERE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MISE EN PLACE CFU - AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION

Monsieur le Maire cite

- L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation débute à compter de l'exercice 2021 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

Pendant la période d'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. L'expérimentation se déroulera en trois vagues : la « vague 1 » concerne les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023,

la « vague 2 » concerne les comptes des exercices 2022 et 2023,

la « vague 3 » concerne uniquement les comptes de l'exercice 2023.

Le Compte Financier Unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle

présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,

améliorer la qualité des comptes,

simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

A terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes (open data), à moderniser l'information financière.

La Commune de SALMIECH sur proposition de son conseiller aux décideurs locaux, a souhaité se porter candidate pour la « vague 3 » de l'expérimentation. La candidature a été retenue par les ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics. Un arrêté interministériel fixera prochainement la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique. La mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention avec l'Etat, qui sera transmise ultérieurement.

La convention vise principalement :

Pour la Collectivité : à s'engager sur les prérequis, c'est-à-dire adopter le référentiel M57 et dématérialiser les documents budgétaires ;

Pour l'Etat : à mettre à disposition les outils et à définir les budgets qui disposent d'un CFU expérimental en lieu et place de leurs actuels compte administratif et compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention qui doit être passée entre la Commune et l'Etat, ainsi que tous les actes y afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance



Madame Marie-Reine RIVIERE
Secrétaire de séance